



# Para Tennis de Table Adapté

## CHAMPIONNAT RÉGIONAL



**Samedi 30 Avril 2022**

**A partir de 10h00**

**Salle de Tennis de Table à Vernantes (49)**

**Organisé par le Réveil Vernantais Tennis de Table**



## Charte sportive

« La morale du sport se situe dans le respect de la règle, des autres et de soi-même. »

-  Avoir **une licence compétitive FFSA à jour** mentionnant la classe et avec photographie. Elle doit être présentée en début de championnat lors de la vérification des licences.
-  **S'être entraîné(e) régulièrement** au sein de son club afin de préparer au mieux la participation au championnat.
-  Respecter le parcours de qualification en **ayant participé au championnat départemental Sport Adapté** (ou interdépartemental) si ce dernier a été proposé sur le territoire.
-  Avoir un **équipement sportif (tenue) conforme** et réglementaire et apporter le **matériel nécessaire** à la pratique de l'activité.
-  **Respecter les horaires** de compétition et de vérification des engagements/licences.
-  **Être accompagné(e) d'au moins un dirigeant licencié FFSA** du club lors de la compétition. Les dirigeants non-licenciés FFSA ne pourront pas accéder aux zones de coaching.
-  **Être respectueux** des partenaires, des adversaires, des arbitres et officiels, des organisateurs et bénévoles et de toutes personnes afférentes au championnat.

**La Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire se donne le droit de pénaliser ou de refuser l'accès au championnat si l'un des points énoncés ci-dessus n'est pas respecté.**

Rappels relatifs aux inscriptions et aux réclamations :

-  **Une demande de dérogation individuelle** peut être formulée si un(e) sportif(ve) n'a pas pu participer à la compétition qualificative.
-  **Aucune modification n'est possible** après l'envoi des inscriptions.
-  Par souci d'organisation, **toute inscription le jour du championnat sera refusée.**
-  Les clubs doivent **prévenir de l'absence d'un ou plusieurs sportifs** au minimum trois jours avant le championnat (soit jusqu'au mercredi pour une compétition le samedi). Passé ce délai, toute absence injustifiée ne sera pas remboursée.
-  Toute réclamation est accompagnée d'une caution de 50 euros. Celle-ci est restituée si la contestation est justifiée.

## Règlement sportif

Le championnat régional de **Para Tennis de Table Sport Adapté** est ouvert uniquement aux adultes.

	Moins de 21 ans	Seniors	Vétérans
SAISON 2021/2022	2003-2001	2000-1982	1981 et après

Le règlement sportif Tennis de Table Sport Adapté est consultable sur [www.sportadapte.fr](http://www.sportadapte.fr)

## Informations sur le championnat



Le championnat régional de Para Tennis de Table Adapté se déroulera le **samedi 30 avril 2022**.



Salle de Tennis de Table – Rue d'Angleterre – 49390 VERNANTES

avec un fléchage FFSA pour indiquer le lieu de compétition.



Buvette sur place.

Possibilité de commander des plateaux-repas froids – 18,00€ (à indiquer lors de l'inscription) :  
*Entrée / Légumes-viande / Fromage / Dessert / Boisson / Café*



Engagement de 5 euros par sportif.

## Programme prévisionnel

*L'organisation se donne le droit d'apporter des modifications au programme selon le nombre d'inscrits.*

**A partir de 9h00 et jusqu'à 9h45**

Accueil des délégations et vérification des licences

**Dès 9h15**

Accès aux tables/Échauffement

**10h00**

Démarrage du championnat

**12h30**

Pause-déjeuner

**13h30**

Reprise du championnat

**17h00**

Podiums

## Inscriptions

La fiche d'engagement complétée et signée par votre CDSA est à retourner **avant le 17 avril 2022** :



par mail à [competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com)

ou



par voie postale à Ligue Sport Adapté – Maison des Sports – 44 rue Romain Rolland – 44100 NANTES.

**Aucune inscription ne sera prise en compte après la date-limite d'engagement !**

## Contacts

- CTF en charge de l'organisation des championnats régionaux Sport Adapté : Antoine CHÂTEAU  
[competition.sportadapte.pdl@gmail.com](mailto:competition.sportadapte.pdl@gmail.com) / 06.08.95.65.33
- Référent de la commission ligérienne Para Tennis de Table Adapté : Adrien PRAUD  
[praud.adrien.cdsa85@gmail.com](mailto:praud.adrien.cdsa85@gmail.com) / 06.85.88.63.85

## Championnat de France 2022

**Championnat de France Para Tennis de Table Adapté** : du 9 au 12 juin 2022 à Poitiers (86).

Le tableau du nombre de pongistes sélectionnables par région est consultable en fin de dossier.

## Suivez-nous !

Dossiers d'inscription, résultats, photos, vidéos, actualités... Retrouvez toutes les infos sur le site internet de la Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire ou sur les réseaux sociaux !



[www.sportadaptepdl.org](http://www.sportadaptepdl.org)



Ligue Sport Adapté des Pays-de-la-Loire



@Ligue SApdl

## Partenaires



## CHAMPIONNAT RÉGIONAL DE PARA TENNIS DE TABLE ADAPTÉ

### FICHE D'ENGAGEMENT

**A retourner impérativement avant le 17 avril 2022**

#### INFOS CLUB

Club :

N° affiliation :

Mail :

Tél :

#### DIRIGEANTS

(obligation d'avoir une licence dirigeant FFSA)

Responsable :

N° licence :

Mail :

Tél :

Entraîneur n°1 :

N° licence :

Entraîneur n°2 :

N° licence :

#### SPORTIFS

	N° licence	NOM - Prénom	Sexe (F/M)	Année de naissance	Classe
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

#### FRAIS D'ENGAGEMENT

Nombre de sportifs : x 5 euros = € (à l'ordre de RVTT 49)

#### VISA DU CDSA

Date :

Signature et cachet :

## CHAMPIONNATS RÉGIONAUX SPORT ADAPTÉ 2021/2022

### DEMANDE DE DÉROGATION INDIVIDUELLE

La demande de dérogation individuelle s'applique uniquement si un championnat départemental Sport Adapté a été proposé sur votre territoire (ou interdépartemental). Dans le cas contraire, l'engagement au championnat régional Sport Adapté ne nécessite pas la formulation d'une demande de dérogation.

La demande concerne le Championnat Régional :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Para Athlétisme Adapté      | <input type="checkbox"/> Para Basket-ball Adapté  |
| <input type="checkbox"/> Para Cross Adapté           | <input type="checkbox"/> Para Football à 7 Adapté |
| <input type="checkbox"/> Para Futsal Adapté          | <input type="checkbox"/> Para Judo Adapté         |
| <input type="checkbox"/> Para Lutte Adaptée          | <input type="checkbox"/> Para Natation Adaptée    |
| <input type="checkbox"/> Para Pétanque Adaptée       | <input type="checkbox"/> Para Tennis Adapté       |
| <input type="checkbox"/> Para Tennis de Table Adapté | <input type="checkbox"/> Para Tir à l'arc Adapté  |

#### Association Sport Adapté :

Je soussigné(e), Monsieur/Madame représentant de l'association, demande dérogation pour que Monsieur/Madame participe au Championnat Régional Sport Adapté, pour le motif suivant :

- Absence pour raison médicale lors du championnat départemental ou interdépartemental  
⇒ merci de fournir le certificat médical daté et signé par le médecin
- Absence pour cause de participation à une autre compétition officielle Sport Adapté  
⇒ merci de mentionner la compétition :
- Autre motif :

Visa et signature / Association Sport Adapté	Visa et signature / CDSA

#### [ENCART RÉSERVÉ A LA LIGUE SPORT ADAPTÉ]

La demande de dérogation individuelle est :

VALIDÉE

REFUSÉE

Motif :

Visa et signature / Ligue Sport Adapté

## Tableau des sélectionnables par région validé par CSN TT

Les régions souhaitant faire des demandes particulières, augmenter ou réduire leurs nombres de sélectionnables, doivent faire une demande à la CSN TT : [sam.creon@orange.fr](mailto:sam.creon@orange.fr) avant **le 2 mai 2022**.

Après 2 années sans championnat, il est important que les régions donnent leurs modifications pour cette année (demande places supplémentaires et places non utilisées).

Ces modifications n'auront aucune incidence pour les années suivantes, elles permettront uniquement une meilleure organisation du championnat 2022.

### Sélectionnables CF 2022 Tennis de Table

Régions	Messieurs						Dames						Total
	AB		BC		CD		AB		BC		CD		
	-40	+40	-40	+40	-40	+40	-40	+40	-40	+40	-40	+40	
Auvergne Rhône Alpes	6	5	5	1	6	5	3	2	1	1	2	2	39
Bourgogne Franche-Comté	1		4	2	4	1	1				1	1	15
Bretagne		1	2	2	5	5			1	1	3	3	23
Corse													
Centre Val de Loire	2	2	4	5	9	8			3	3	6	3	45
Grand Est	3	2	4	2	5	5	2		1	1	1	1	27
Guadeloupe													
Guyane													
Hauts de France	5	5	10	8	10	8	5	3	7	4	8	5	78
Ile de France	4	5	4	4	10	8	3	2	2	2	2	2	48
La Réunion													
Martinique													
N.A. Zone nord ouest	4	3	8	6	10	8	3		2	4	4	2	54
N.A. Zone nord est													
N.A. Zone sud	2	2	10	6	8	8	1	2	2	2	2	2	47
Normandie	5	5	8	6	5	2	2	3	3	3	4	2	48
Oc. Languedoc-Roussillon			1	1					2				4
Oc. Midi-Pyrénées	2	1	2	1	4				1	1		1	13
Prov.-Alpes-Côte d'Azur	3	3	3	4	2	1	1		2		1		20
Pays de Loire	2	2	6	4	4	2	1	1	1	2	1	1	27
	<b>39</b>	<b>36</b>	<b>71</b>	<b>52</b>	<b>82</b>	<b>61</b>	<b>22</b>	<b>13</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>35</b>	<b>25</b>	<b>488</b>

**Total Général 488**

(Hors sportifs de haut niveau)